

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège
Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 72
Présents : 42
Excusés : 19
Absents : 11

REUNION DU 11 FEVRIER 2019

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le LUNDI ONZE FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le CINQ FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS :</u>	M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, Mme BOUR Patricia, M. CANNAROZZO Frank, M. CAPOCANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COMAYRAS Christine, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GRAMFORT Mathieu, M. HOPPE Yannick, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, Mme MAROUN Séverine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. MONTES Mathieu, Mme MOREIRA Véronique, M. MORIN Sébastien, M. NICOLAS Frédéric, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, Mme SAGNA Fatou, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	Mme ARAB Dalila, M. ATTIORI Olivier, M. BOUMEDJANE Karim, M. CAHENZLI Denis, Mme DELMAS Anne-Marie, M. EL KOURADI Fouad, M. GATIGNON Stéphane, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, M. MARIOT Claude, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SEGURA Angela, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Micaël,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme SAGNA Fatou, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme COMAYRAS Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. BAILLON Jean-François, Mme MAROUN Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. ARDJOUNE Madani, M. ZANGRILLI François, Mme YERRO Georges-Marie, M. LAURENT Daniel, M. CANNAROZZO Frank, Mme BOUR Patricia, M. CHAUSSAT Jacques, M. Mathieu GRAMFORT, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme VERTE Monique, Mme LEMARCHAND Brigitte,
<u>ABSENTS</u>	M. AMARI Farid, Mme AUTAIN Clémentine, M. BARON Stéphane, M. CHABANI Hamid, Mme COCOZZA Merzouba, M. MAHMOUDI Yacine, Mme MISSOUR Sabrina, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme SAGO Aissa, M. SALINI Stéphane, Mme VALLETON Martine,
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	M. Anthony MANGIN

DELIBERATION N°01 – VIE INSTITUTIONNELLE – ADHESION DE PARIS TERRES D'ENVOL A L'ASSOCIATION ALLIANCE DES TERRITOIRES DU GRAND PARIS

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé du président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « NOTRE » et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

Vu les statuts de l'association « Alliance des Territoires du Grand Paris » et notamment son article 5.2,

Considérant que les présidents des onze établissements publics territoriaux ont décidé de constituer une association dénommée « Alliance des Territoires du Grand Paris » afin d'unir leurs efforts autour de la défense des intérêts des territoires,

Considérant l'intérêt que représente l'appui de cette association pour Paris Terres d'Envol,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à l'association Alliance des Territoires du Grand Paris,
- Accepte de verser 20 000 € au titre de la cotisation annuelle 2019,
- Autorise le président à renouveler l'adhésion.

Adopté à l'unanimité



Le président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20190211-01-11-02-2019-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019